Séance du Conseil général de la Commune de Pomy du lundi 15 juin 2026

1.- Appel

Il est 20h16 lorsque M. Gilles Devals, président du Conseil général, ouvre la séance ; 21 membres sont excusés et 21 sont absents.
L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2.- Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025 est accepté.

40 Oui, 0 Non, 3 abstentions

3.- Assermentations

Mmes Caroline Thubert et Frederica Gueissaz sont assermentées.
45 conseillères et conseillers sont présents-es à cette séance. Le quorum est donc atteint (art. 46 du Règlement du Conseil général).

4.- Préavis 2026-01–Comptes communaux et rapport de gestion 2025

Le Syndic présente le préavis et le résume. Il en ressort notamment que l'exercice 2025 se clôt sur un excédent de revenus de CHF 23'219.-, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 200'000.-. Ce résultat favorable s'explique notamment par des recettes fiscales supérieures aux prévisions de CHF 230'000.- environ, ainsi que par la délivrance du permis de construire du quartier Longemale, qui a généré CHF 647'800.- de recettes non budgétées. La marge d'autofinancement atteint CHF 1'021'326.-. Cela a permis de procéder à plusieurs écritures de bouclement, notamment des amortissements, ainsi que des prélèvements et attributions aux fonds de réserve. Ces éléments permettent de préparer le passage à MCH2 sur des bases comptables plus saines.

M. Gabriel Pisu nous lit le rapport de la commission de gestion favorable aux comptes qui nous conseille de les approuver.

Le Président ouvre le débat.

M. Philippe Widmer observe que le compte Fond rés. protection civile qui s'élevait à CHF 287'202.95 disparait subitement du bilan entre les comptes 2024 et 2025 et il se demande si on a dû rembourser ce montant au canton ou s'il est noyé quelque part dans des réserves ?
Le Syndic explique que ce montant était à l'époque une taxe que les communes encaissaient pour les personnes qui ne construisaient pas d'abris mais cette année était l'année du remboursement au Canton et ils ont pu honorer ce remboursement. Malgré cela, les finances ne se portent pas trop mal.

Le Conseil général de Pomy décide :

Article 1 : d' approuver le rapport de gestion ;

à l'unanimité

Article 2 : d'approuver l'attribution de l'excédent de recettes de CHF 23'219.99 au capital, qui s'élèvera après cette opération à CHF 151'784.32 ;

à l'unanimité

Article 3 : d'accepter les comptes 2025, comptes de fonctionnement et bilan, tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité et à la bourse communale.

à l'unanimité

5.- Préavis 2026-02- Arrêté d'imposition pour les années 2027 à 2031

Le Syndic commente le préavis et le résume. Il souligne que compte tenu de la situation financière de la Commune et des prévisions pour la prochaine législature, la Municipalité propose une réduction de l'imposition. L'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, ainsi que l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales, passent de 71 % à 68 % de l'impôt cantonal de base. Il explique que cette réduction est rendue possible par une période fiscalement favorable, l'adaptation des taxes à la suite de l'entrée en vigueur de nouveaux règlements, les recettes liées au projet Longemale et une gestion rigoureuse des finances communales. Il précise toutefois que cette baisse ne garantit pas le maintien du taux durant toute la période concernée. Si la situation financière l'exige, un nouveau préavis pourra être soumis au Conseil général avant l'échéance de l'arrêté.

M. Hervé Billaud nous lit le rapport de la commission de gestion, qui nous propose de l'accepter.

Notre président ouvre le débat.

Marie Corbaz est surprise de la baisse d'impôt étant donné que les places à l'accueil parascolaire sont en diminution ou en déplacement dans d'autres localités ce qui représente une charge supplémentaire pour les parents qui travaillent et que les aménagements routiers demandés depuis de nombreuses années afin de sécuriser les chemins scolaires ne rentrent pas dans ces budgets. Elle est donc étonnée que l'on puisse baisser l'impôt mais pas réaliser ce genre de mesures.
Notre Syndic précise qu'ils sont tout à fait conscients que l'accueil de jour constitue un problème aujourd'hui au sein du réseau mais ce n'est pas en laissant la fiscalité comme elle est aujourd'hui que l'on va pouvoir pousser les murs des bâtiments. Ils travaillent également sur la sécurisation des routes, un avant-projet a d'ailleurs été présenté à ce sujet. Toutefois, garder l'impôt à 71 % ne va pas faire avancer plus rapidement les projets. Un impôt à 68 % permet de financer les futurs projets dont ceux de l'UAPE. Les projets concernant l'UAPE sont plus compliqués car ils sont en lien avec l'école et dépendent de 10 communes. La Commune de Pomy n'est donc pas la seule à les financer. Concernant les routes, ils travaillent au niveau de la sécurité mais il n'a pas l'impression qu'il y ait beaucoup d'endroits qui soient accidentogènes excepté sur la route cantonale pour laquelle la Commune n'est pas gestionnaire de la sécurité.

Le préavis est soumis au vote.

Le Conseil général de Pomy décide :

Article 1 : d'accepter l'arrêté d'imposition pour les années 2027 à 2031.

41 Oui, 2 Non, 2 abstentions

6.- Préavis 2026-03-Fixation des indemnités, vacations et frais de représentation des membres de la Municipalité pour la législature 2026 à 2031

Le Syndic présente le préavis et le résume. Il explique notamment que cette révision vise à adapter les indemnités à l'évolution des responsabilités et de la charge de travail des élus. Il

rappelle que ces indemnités ne constituent pas un salaire, mais une compensation pour l'exercice d'un mandat de milice devenu plus exigeant, notamment en raison de la complexité administrative, juridique et technique ainsi que des responsabilités accrues. Les indemnités doivent ainsi compenser en partie les pertes de revenus et permettre à chacun d'accéder à la fonction municipale.
Le modèle proposé conserve une part forfaitaire liée aux responsabilités du dicastère et une part variable liée au travail effectif. Les principaux montants proposés sont une indemnité forfaitaire annuelle de CHF 12'000.- pour le Syndic et de CHF 8'000.- pour les municipaux, une indemnité de séance de CHF 100.- et des vacations horaires de CHF 45.-.
Selon les projections établies sur la base des données réelles de 2025, le budget annuel de l'exécutif s'élèvera à CHF 169'100.- dès 2027. Pour 2026, une adaptation en cours d'année entraînera un dépassement d'environ CHF 25'000.-, pour lequel un crédit complémentaire est demandé.

Mme Doris Henry nous lit le rapport de la commission de gestion favorable au préavis.

Notre président ouvre le débat.

M. Philippe Widmer remarque que, la dernière fois que les indemnités avaient été rediscutées, soit en 2015, les heures de commune avaient également été abordées et qu'il n'en est même pas fait mention dans ce préavis. Il trouve dommage de ne pas en avoir parlé.
Notre Syndic explique qu'ils ont décidé de séparer les vacations municipales, qui font l'objet d'un préavis présenté ce soir, des indemnités du Conseil général ainsi que des heures de Commune, qui seront discutées et votées lors du Conseil du mois de décembre. Le sujet est donc à l'étude. Une proposition sera soumise au président et un préavis sera établi pour le prochain Conseil. Les heures de commune actuelles s'appliqueront donc jusqu'à la fin de l'année 2026.

M. Gilles Thuillard est surpris par le montant des frais de téléphone, qui s'élève à CHF 300.– par élu, alors qu'il existe sur le marché des abonnements équivalents à CHF 10.–.
Le Syndic précise que la problématique actuelle réside dans le fait que les élus utilisent leur téléphone privé. Il se voit donc mal imposer à ses collègues, à chaque changement de législature, de nouvelles cartes SIM ou de nouveaux opérateurs, alors qu'ils disposent déjà de leur propre abonnement. Personne ne souhaiterait avoir deux téléphones. Il explique également que les CHF 300.– tiennent compte de la gêne occasionnée par les nombreux appels qui n'arrivent jamais au bon moment et qui ne sont pas forcément comptabilisés dans les heures effectuées.

M. Yves Hürlimann comprend bien l'augmentation des rémunérations, mais s'interroge sur la complexification croissante des choses, et ce, à tous les niveaux. Il se demande s'il ne serait pas sage de tirer la sonnette d'alarme à ce sujet. Il souhaite donc savoir si une réflexion est menée en ce sens, car il a l'impression que tout le monde subit cette complexité.
Notre Syndic explique qu'il est le premier à essayer de faire les choses le plus simplement possible, mais que la Commune a des partenaires, tels que le Canton, et qu'il existe un cadre légal avec lequel elle est obligée de fonctionner. Peut-être faudrait-il un peu moins de juristes au Canton, mais ce sont les députés du Grand Conseil qui doivent intervenir. En tant que Syndic, il fait part de ces problèmes à l'UCV. Ils ont, par exemple, beaucoup travaillé sur la nouvelle Loi sur les communes, qui complexifiait les choses, et le Conseil d'État va la revoir. La Commune agit à son niveau, mais il y a beaucoup d'inertie.

M. Jean-Pierre Grin comprend la remarque d'Yves, car le travail administratif a doublé en 30 ans. Les communes peuvent difficilement exercer une influence, puisque cela se décide au niveau du législatif cantonal. Les petites communes sont toujours restées dans le même cadre, contrairement aux villes et au Canton, qui ont décuplé leur administration. Il est

d'accord qu'il faudrait exercer une pression, mais il est toujours difficile pour une commune de dire qu'il y a trop d'administratif.

M. Kilian Cuche rappelle que l'on devra se prononcer en septembre au sujet d'une initiative cantonale visant à baisser les impôts du Canton de 12 %. D'après lui, avec ces 12 % en moins, le Canton aura sûrement moins de moyens pour engager des juristes.

Le préavis est soumis au vote.

Le Conseil général de Pomy décide :

Article 1 : d'approuver les montants des indemnités, vacations et frais tels que détaillés dans le présent préavis. Ces dispositions entrent en vigueur au 1er juillet 2026 pour la durée de la législature 2026-2031,

44 Oui, 0 Non, 1 abstention

Article 2 : d'approuver le crédit complémentaire pour le budget 2026 de CHF 25'000.00, selon ces nouvelles dispositions,

44 Oui, 0 Non, 1 abstention

Article 3 : d'accepter que les montants ne soient pas indexés à l'indice des prix à la consommation et demeurent fixes pour la durée de la législature 2026-2031.

44 ***Oui, 0 Non, 1 abstention***

7.- Informations de la Municipalité.

M. Christian Pellaux

Il résume son activité dans le cadre de cette législature qui arrive à son terme. Il y a eu quelques changements de locataire dans les bâtiments communaux mais actuellement tous les appartements sont occupés. Certains appareils électroménagers ont été remplacés car ils avaient pris de l'âge. Il y a également eu un incendie dans le sous-sol des Troillet qui n'a heureusement pas eu trop de conséquences pour les locataires. Concernant le bâtiment communal, le parquet devra être changé dans le local de la Municipalité cet été. Certaines conduites de ventilation et cheminées ont été mises aux nouvelles normes à l'ancien collège. Il souligne que le collège est comme neuf grâce au travail excellent de nos concierges, Catherine et Marcel Bonvin.
À la suite du tragique évènement du 1er janvier, la Grande salle a subi quelques mises aux normes. Le nombre de personnes autorisées dans les deux salles n'a pas changé mais les locataires sont avertis qu'ils ne doivent en aucun cas outrepasser ces normes. Ils ont installé un adoucisseur d'eau pour diminuer le calcaire qui s'installe dans les douches et robinets. Il précise que la salle du levant ainsi que la salle de gym continuent d'être très utilisées et appréciées des locataires. La fanfare est contente de pouvoir utiliser l'abri PC.
Etant à la fin de son mandat de municipal, il souhaite remercier les personnes qui œuvrent pour la commune : Nathalie et Dominique pour l'excellente collaboration et le travail effectué, Laurent, Caty, Marcel, Marie-Claude et Aurélien pour leur excellent travail.
Il remercie aussi ses collègues du lundi soir pour leur accueil il y a 5 ans et pour ces séances de Municipalité qui se passaient toujours dans la bonne humeur. Il remercie également Yvan : Pomy a de la chance d'avoir un Syndic comme lui. Il souhaite la bienvenue aux deux nouveaux municipaux. Il remercie finalement le Conseil général pour sa confiance et pour les discussions constructives. Il souhaite à tous un bel été.

M. Patrick Grin

Il remercie les membres du Conseil général pour la confiance témoignée lors des élections du mois de mars. Il présente ensuite M. Serge Petitpierre qui viendra occasionnellement épauler l'employé communal, Laurent Chevalley, notamment lors des périodes de forte charge de travail.
Il souligne une bonne nouvelle pour le SDIS : les 40 communes membres ont accepté la révision des statuts qui entrera en vigueur le 1er janvier 2027 et qui comprend notamment la possibilité de recourir à la Police du feu pour des mises à l'enquête, demandes de conformité ou autres. Le SDIS est intervenu 664 fois en 2025 et cela a engendré 8'280 heures d'intervention avec en moyenne, 7 sapeurs et 2,5 véhicules par interventions. Chaque année, cela augmente et il s'agit donc d'une année record. Les interventions qui demandent le plus d'heures sont les inondations.
Pour terminer, il remercie chaleureusement les deux municipaux sortants pour leurs nombreuses années d'engagement, soulignant la qualité des échanges, toujours empreints de respect et de bonne humeur. Il souhaite également la bienvenue aux deux nouveaux élus qu'il se réjouit d'accueillir autour de la table de Municipalité. Il souhaite à tous un très bel été.

M. Sacha Jeanrenaud

Il explique que, cette année encore, les dossiers n'ont pas manqué. Le domaine de construction est un exercice d'équilibriste : il faut trouver des bons compromis entre les souhaits des propriétaires, les exigences légales, les intérêts des voisinages et les réalités du terrain. Ce n'est pas chose facile !
Point de situation sur la place de jeux : d'ici quelques semaines, ils vont pouvoir mettre à l'enquête le projet. Le chantier se déroulera en deux étapes. La première se passera en automne avec les démolitions et la deuxième au printemps avec le solde des travaux de paysagistes, sous réserve de l'octroi du permis de construire et de la météo. On devrait pouvoir profiter pleinement de cette nouvelle place de jeux d'ici l'été 2027.
Il remercie ses collègues de la Municipalité pour la bonne collaboration ainsi que la secrétaire et la boursière qui contribuent au traitement du bon suivi des dossiers. Il remercie Roger et Christian et leur souhaite une bonne retraite de Municipalité.
Il souhaite à chacun un bel été !

Mme Murielle Billaud

Concernant les écoles, elle rappelle qu'un agrandissement de quatre classes était prévu lors de la construction du nouveau collège. Une étude démographique ayant démontré un besoin supplémentaire, un projet de cinq classes intégrant également un UAPE de 48 places a été demandé à l'architecte. L'ASIYE a demandé d'accélérer l'agrandissement de Pomy avec une proposition de financement. La Municipalité souhaitait toutefois rester maître de son patrimoine et n'a donc pas été séduite par cette proposition. Finalement, la solution de financement par l'ASIYE ne s'est pas avérée possible. Lors de l'élaboration du budget 2026, l'augmentation du coût par élève a relancé les réflexions sur l'organisation scolaire. L'idée de regrouper sur un seul site tous les élèves des dix communes de la première à la onzième année a été évoquée. La fermeture du site de Pomy n'était pas envisageable pour la Municipalité. Le comité directeur de l'ASIYE a décidé, lors de sa séance du 28 mai, de conserver les deux sites scolaires. La Municipalité est prête à faire avancer le projet dont l'ASIYE aura besoin.
Concernant l'accueil de jour, la liste d'attente continue de s'allonger. Elle regrette que les retards liés aux décisions concernant l'agrandissement du collège aient également retardé l'ouverture de nouvelles places d'accueil. Le réseau a décidé de ne pas entrer en matière

pour l'ouverture d'une garderie à Longemale, alors que les besoins devraient dépasser les capacités de la garderie d'Yvonand dès la rentrée 2027. La Municipalité de Pomy recherche actuellement un partenariat avec une garderie privée. Une soirée de présentation du métier d'accueillant en milieu familial, anciennement appelé « maman de jour », a réuni une cinquantaine de personnes. Bien que la profession a été revalorisée, aucune personne n'exerce actuellement cette activité à Pomy et dans les villages alentour.

Elle évoque ensuite les résultats du Duel intercommunal, auquel la Commune a participé avec le soutien de l'association Pomy bouge. Pomy a terminé à la septième place de sa catégorie sur 129 communes participantes. La Municipalité remercie toutes les personnes ayant participé ainsi que les bénévoles qui ont contribué à l'organisation des journées du 1er et 23 mai. Le comité de Pomy bouge est motivé à renouveler l'expérience l'année prochaine et prépare déjà de nouvelles activités.
Pour les prochains événements, un troc d'automne consacré aux vêtements et accessoires aura lieu le 26 septembre à la Pomeranne. La deuxième édition du marché de Noël est prévue le 21 novembre.
Pour terminer, elle souligne que sa troisième législature touche à sa fin. Elle remercie ses collègues pour les bons moments partagés lors des séances du lundi soir ainsi que pour leur soutien. Un remerciement particulier est adressé à Roger et Christian, qui quittent leurs fonctions, auxquels elle souhaite le meilleur pour la suite. Elle souhaite également la bienvenue à Marguerite et Loïc, qu'elle se réjouit d'accueillir autour de la table. Elle conclut en souhaitant à toutes et à tous un magnifique été avec des moments de partage et d'amitié, et reste à disposition pour échanger.

M. Kilian Cuche

L'année 2026 a commencé avec quelques sueurs froides pour les services industriels : ils ont remarqué que 20'000 m3 avaient été perdus, représentant un quart de l'eau consommée dans la commune. Avec l'aide d'une entreprise spécialisée, ils ont finalement réussi à trouver le problème et ont réparé les conduites. Ils ont également installé un compteur au réservoir, qui permet de faire des relevés plus précis et d'éviter ce genre de situation.
Concernant l'informatique, les systèmes ont pu être mis en place et cela fonctionne, même si parfois il existe quelques petits bugs. Il remercie les employés de l'administration pour leur patience.

Au sujet des travaux en cours, la Commune prépare le nouveau système de taxation pour l'épuration, qui se fera au début de l'année 2027. Ils sont également en train de modifier le règlement de l'eau potable pour être cohérent avec celui de l'épuration au niveau des taxes d'introduction. La station de pompage a aussi causé quelques problèmes lors de l'analyse des offres. Ils ont dû revoir les exigences et redimensionner le projet afin de répondre aux demandes du canton tout en respectant le budget. Ils ont finalement pu commander le matériel nécessaire afin de démarrer les travaux en août. Cela devrait permettre de combler tous les déficits concernant la qualité de l'eau.
Au niveau des travaux futurs, le raccordement de la parcelle Longemale va débuter. Ils vont également devoir refaire quelques collecteurs à Calamin. Dans la mise en service d'une partie de la route à Calamin, ils se sont rendu compte qu'un tube avait été traversé par des travaux que le Canton avait faits, ce qui permet de profiter d'un financement de 50% par le Canton sur l'entier des rénovations dans le secteur. De plus, Le transformateur de la Route d'Ursins sera démonté par la Romande énergie et remplacé par un transformateur beaucoup plus discret, ce qui permettra d'avoir un carrefour aussi plus sécurisé. Concernant la STAP, ils étudient un projet d'autonomie énergétique afin de limiter les coûts et garantir une production d'eau même en cas de panne de courant.

Il remercie toute la Municipalité et souhaite une bonne suite à Christian et Roger. Il souligne que c'était un réel plaisir de travailler avec Roger qu'il avait remplacé. Il se réjouit d'accueillir les deux nouveaux municipaux avec qui il se réjouit de travailler.
Il souhaite à tous un très bel été !

M. Roger Hug

Le PowerPoint pour ce dernier Conseil ne marche malheureusement pas donc il se doit de faire un résumé de son dicastère sans !
Gestion des déchets : il va être possible de pérenniser le lieu de la compostière car il y a eu un rachat d'une partie de la parcelle à Mme Henry permettant d'avoir l'entier de la compostière sous régime communal. Les services de l'Etat ont demandé de supprimer le cabanon. La Municipalité a essayé de négocier mais c'était une condition pour le rachat. Les surveillants n'ont donc plus rien pour être à l'abri. Ils sont à la recherche d'une roulotte.
Déchetterie : il faut rester vigilant par rapport aux prix des déchets. Il y a CHF 4'000 de déficit. Il s'est amusé à ressortir les statistiques de déchets de 2024 et 2025 et tout a augmenté au niveau des déchets entre ces deux années. Il souligne que les conteneurs verts à l'extérieur de la déchetterie doivent être uniquement utilisés pour les restes de repas ainsi que les épluchures et non pas pour du gazon ou des branches qui doivent être amenés à la compostière. Pour limiter les encombrants, il faudrait également utiliser les sacs taxés pour tout ce qui est de 60 cm.
Giratoire Orif et projet mobilité douce : La DGMR a décidé que ce n'était pas possible d'accéder au chemin de Clon depuis le virage donc l'ancienne entrée sera fermée. La PNV a aussi participé à l'expertise et a déclaré que c'était mieux de fermer car c'était dangereux. Il y a eu des contrôles par rapport aux gens qui prenaient cette route et certains ont été amendés. Avec Patrick Grin, ils sont allés revoir la croisée d'Ursins où des petites modifications ont été faites : ils ont rallongé la ligne pour qu'on voie mieux qu'on arrive sur une présélection et un cédez-le-passage. Concernant les travaux prévus sur la route entre Pomy et Cronay, la DGMR attend toujours des sous du Grand conseil donc ce sera à son successeur de donner des nouvelles à ce sujet en 2027.
Il remercie les surveillants de la déchetterie et de la compostière, le personnel communal, ses collègues municipaux actuels pour les discussions courtoises, sa famille pour leur soutien, ses anciens collègues municipaux et syndics, les membres du Conseil général et la population de Pomy pour leur confiance. Il souhaite plein de succès aux nouveaux municipaux. Il souhaite à tous une belle santé et de belles vacances.

M. Yvan Débieux

Le Syndic remercie les membres du Conseil général pour l'acceptation des préavis soumis au vote. Il a bien pris note de continuer le combat contre une administration communale trop procédurière. Il rappelle néanmoins qu'il faut parfois tenir compte des enjeux et des exigences réglementaires. Il souligne qu'il est parfois nécessaire de prendre du recul et de faire preuve d'inventivité pour trouver des solutions adaptées. Concernant la sécurisation routière, des réflexions seront poursuivies avec les nouveaux membres de la Municipalité afin de proposer des aménagements réalisables par étapes.
Il revient également sur les réflexions concernant les écoles et l'accueil de jour. Le projet d'extension des classes et de l'UAPE reste d'actualité. Le Syndic souligne son engagement comme président du Conseil intercommunal depuis 5 ans ce qui lui permet de défendre les intérêts de la Commune et d'influencer l'orientation des projets.
Le Syndic annonce ensuite le démarrage du chantier du quartier Longemale, qui a débuté le lundi précédant la séance. La remise des clés et l'arrivée des nouveaux habitants sont prévues pour 2029. Il souligne que ce projet constitue une étape importante pour la Commune et que ses effets se font déjà sentir dans les comptes communaux.

À l'approche de la fin de la législature 2021-2026, il rappelle notamment l'adoption du PACom. Plusieurs projets commencent à se concrétiser. Le développement démographique devrait être progressif, avec environ 15 à 20 nouveaux habitants par année, pour atteindre à terme les 300 habitants permis par le PACom. Le Syndic relève également des premiers signes encourageants concernant les recettes fiscales liées aux nouveaux contribuables.
Il adresse ensuite ses remerciements aux municipaux sortants, en particulier à Christian pour ses 24 années de service au sein de la Municipalité et à Roger pour ses 20 années d'engagement.
Le Syndic souhaite la bienvenue aux deux nouveaux élus, qui entreront en fonction le 1er juillet 2026 : Marguerite Kudelski, qui reprendra le dicastère des bâtiments, et M. Loïc Burdet, qui sera responsable des routes, de la déchetterie et de l'éclairage public. Il se réjouit de collaborer avec eux.
Il remercie également les autres membres de la Municipalité pour leur travail rigoureux et la qualité des échanges, ainsi que le personnel administratif, Nathalie et Dominique, pour leur engagement quotidien et leur collaboration. Il souligne l'importance de la bonne entente entre la Municipalité et le Bureau du Conseil général. Enfin, il remercie les membres du Conseil général pour leur travail et leur engagement au service de l'intérêt communal. Il les remercie également pour la confiance témoignée lors de l'élection du 8 mars 2026 et leur souhaite un bel été.

8.-Divers et propositions individuelles

Mme Johanne Pelet met en avant les paniers brunch de la paroisse qu'il est possible de commander auprès d'elle jusqu'à aujourd'hui et qui seront à venir chercher à la grande salle de Pomy le dimanche 21 juin.

Mme Marine Cuche rappelle qu'elle avait approché le Bureau du Conseil général pour savoir s'il était possible de prévoir le choix entre recevoir la convocation et la documentation en version papier et la recevoir en version électronique. Elle se demande où cela en est.
Le Président lui répond qu'il n'a pas encore eu l'occasion de poser la question au préfet mais que c'est prévu.

M. Jean-Pierre Grin pense qu'il faut le rappeler au Codir, que les élèves de Pomy étaient passés d'Yverdon à Yvonand pour qu'Yvonand puisse faire un établissement mais qu'en contrepartie ils avaient négocié pour avoir un collège à Pomy. Il encourage la Municipalité à reconstruire quelques classes dans ce collège car il trouve cela bien de pouvoir maintenir les petits enfants dans notre commune. Il félicite donc la Municipalité et les invite à continuer le combat pour maintenir ce collège à Pomy.
Mme Murielle Billaud remercie Jean-Pierre pour cette intervention. Elle s'est battue comme un tigre depuis Nouvel an car elle trouve également que cela n'a aucun sens que les petits enfants aillent à Yvonand.

M. Christian Pellaux profite de faire un petit peu de publicité pour le concert de la Villageoise qui aura lieu le lendemain soir au même endroit.

M. Yves Hürlimann se demande si Pomy aurait la liberté de faire une structure d'accueil toute seule, comme les privés.
Mme Murielle Billaud explique que la Commune aurait droit de faire quelque chose toute seule de manière privée mais cela ne permet pas de toucher les subventions de la Fondation pour l'accueil de jour qui s'élèvent à 30% par rapport à la masse salariale du personnel éducatif. Il faut avoir une UAPE qui fait partie d'un réseau pour les toucher. La garderie de Longemale, par exemple, sera privée et ne touchera donc pas les subventions ce qui fait que les parents payeront le prix plein pour la place, à savoir qu'une place en pré-scolaire dans une garderie s'élève entre CHF 135 et 140 par jour et par enfant. Il y a toutefois un dossier

en cours au niveau national qui propose de subventionner les parents directement ce qui permettrait de mettre tout le monde sur un pied d'égalité. Elle précise qu'elle avait également imaginé faire une cantine gérée par la Commune qui serait ouverte aux enfants dès 8 ans car les cantines ne sont pas soumises aux normes de la Fondation pour l'accueil de jour ainsi qu'aux normes du SCAJE
M. Jean-Pierre Grin se demande s'il ne faudrait pas accélérer l'agrandissement du collège avec une unité d'accueil pour adapter le nombre de places au besoin de la Commune. Cela éviterait de se disperser et d'augmenter les coûts.
Mme Caroline Thubert se demande pourquoi lorsque l'UAPE est dans un bâtiment communal, la subvention est accordée.
Mme Murielle Billaud explique que le réseau loue l'UAPE qui se trouve dans ce local à la Commune de Pomy qui n'a donc pas besoin de s'en occuper. Il n'est pas possible de reproduire ce modèle facilement car l'UAPE est financée par 10 Communes et il est donc nécessaire que ces 10 Communes soient favorables au projet.

M. Gilles Thuillard se demande si la Commune pourrait se battre pour que les parents dont les enfants sont 3 jours à l'UAPE n'aient le choix du jour uniquement pour un seul jour et que les deux autres jours soient « imposés » en fonction des besoins des autres parents.
Mme Murielle Billaud explique qu'elle a toujours milité pour partager le gâteau équitablement mais c'est le réseau, donc la directrice, qui gère cela et il y a un règlement avec des clauses de priorisation pour certains parents. Il faudrait donc revoir les règlements. Elle a conscience de la problématique et elle essaie de se battre à son niveau et elle espère qu'ils vont réussir à avancer rapidement.

M. Jean-Daniel Richardet aimerait remercier la Commune pour les cafés des retraités qui sont très appréciés et il espère que ça continuera.

M. Yves Hürlimann remercie la Commune car il est un grand utilisateur de la Poméranne. Il profite de faire une petite pub pour un concert de l'Orchestre des jeunes du Nord Vaudois qui aura lieu au bord du lac le 21 juin et précise que Simon Pellaux jouera un solo de trompette.

Notre président remercie l'ensemble des membres du Conseil général pour leurs différentes contributions au cours de la législature. Il adresse également ses remerciements à la secrétaire pour son travail important effectué dans l'ombre. Il remercie les scrutateurs et scrutatrices pour le temps consacré aux scrutins lors de plusieurs dimanches matin durant la législature. Ses remerciements vont également à Jean-Marc Flick et Loïc Burdet, qui se sont succédé à la fonction de vice-président.
Au nom du Conseil général, le président remercie aussi l'ensemble des membres de la Municipalité pour les échanges cordiaux et constructifs. Il adresse un message particulier à Roger Hug et Christian Pellaux, qui quittent leurs fonctions de municipaux, en leur souhaitant le meilleur pour la suite. Il souhaite également plein succès à Loïc et Marguerite, qui rejoindront la Municipalité.
Enfin, le président informe les membres qu'un apéritif de fin de législature, composé de produits locaux, leur sera proposé à l'issue de la séance.

Notre président clôt l'assemblée. Il est 22h02.

Le président

CONSEIL GÉNÉRAL POMY

La secrétaire